

Commentaires
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

sur le projet
de Plan d'action famille de Montréal

dans le cadre de la consultation publique
menée par l'Office de consultation publique de Montréal

28 novembre 2007

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) regroupe 92 000 membres provenant tant du secteur public que du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats. Organisation régionale affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), son territoire couvre les régions de Montréal, de Laval et du Grand Nord québécois. Il est un acteur important du mouvement syndical qui lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des Montréalaises et Montréalais.

Nous sommes très heureux de commenter le *Plan collectif d'action famille* qui vise à améliorer et consolider la qualité de vie des familles montréalaises. Bien que la mission du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) ne nous amène pas à agir directement auprès des familles, nous sommes sensibles à ce qu'elles vivent et nous souhaitons contribuer à leur mieux-être. Le projet de la Ville de Montréal de se doter d'une politique familiale est ambitieux mais réalisable. Nous sommes d'avis que Montréal peut être une ville où les familles trouveraient qu'il est bon d'y vivre et d'y élever des enfants.

De façon générale, nous croyons que la Ville de Montréal doit exercer un leadership dans ce dossier fort important pour l'atteinte de ses objectifs sur la famille. La création de milieux de vie favorables aux familles passe par une coordination étroite entre la Ville et ses arrondissements. Par ailleurs, nous questionnons le fait que ces derniers aient élaboré des plans d'action locaux avant même la mise en place du plan collectif de la Ville de Montréal qui se veut, à notre avis, un document d'orientation. Nous pensons que ce processus se développe à contresens. Il revient à la ville centre de prendre l'initiative, de favoriser la cohésion et d'éviter une trop grande disparité entre les différents plans d'arrondissements.

La famille montréalaise

Dans un premier temps, nous aimerions souligner notre inquiétude à voir une définition de la famille se restreindre à « au moins un adulte et un enfant, sous la responsabilité de l'adulte » comme le mentionne le document de consultation de la Ville. Il n'y a pas de modèle unique. Aujourd'hui, nous devons davantage parler d'environnement familial, favorisant ainsi une compréhension des situations familiales plurielles. Nous privilégions donc une définition de la famille qui soit large et inclusive, comprenant entre autres, les personnes qui assument des obligations à l'égard d'un parent, d'un proche malade ou d'un proche ayant des incapacités temporaires ou permanentes. Pour nous, les liens unissant les membres d'une famille peuvent être biologiques ou sociaux. Avons-nous besoin de rappeler qu'il faut aussi tenir compte de la place des aînés et des grands-parents ?

L'analyse différenciée selon le sexe (ADS)

Dans le document *Cadre de référence*, vous faites mention de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) pour évaluer les horaires et les services pour tenir compte des familles monoparentales. Nous accueillons favorablement cette initiative d'autant plus qu'il est vrai que plus de 35 % de ces familles vivent à Montréal et sont dirigées majoritairement par des femmes. Mais nous croyons qu'il faut étendre l'ADS à l'ensemble de la politique familiale. L'utilisation de l'ADS permet de mieux comprendre la situation et les besoins des femmes montréalaises et d'améliorer ainsi la situation de tous les membres de la famille.

Conciliation famille-travail-études

Nous sommes très étonnés de constater l'absence de la problématique de la conciliation famille-travail-études, tant dans le document de consultation *Plan d'action collectif* que dans celui du *Cadre de référence*. Comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire déposé à la Commission permanente sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal concernant le projet *Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, « de nos jours, nous ne pouvons plus parler de marché du travail sans aborder la question de la conciliation famille-travail-études ». Trop souvent, encore, on suppose que la conciliation des responsabilités familiales avec les exigences du marché du travail est une responsabilité individuelle, voire une affaire de femmes. Malgré que les hommes soient plus nombreux aujourd'hui à assumer directement des responsabilités familiales, les femmes continuent d'en assumer la plus grande part. Nous savons que la conciliation famille-travail-études se conjugue différemment selon que l'on soit une femme ou un homme. La responsabilité en matière de conciliation famille-travail-études devrait donc en être une collective : la famille, les politiques publiques et les milieux de travail.

Nous pensons que la Ville de Montréal doit être un leader dans la mise en place de mesures de conciliation famille-travail-études. Comme organisation défendant les droits des travailleuses et des travailleurs, nous pourrions suggérer des mesures concrètes pour faciliter cette conciliation. Par contre, nous estimons qu'il faut prendre cette problématique plus globalement. Nous voulons encourager la Ville de Montréal, à se préoccuper dès maintenant de la conciliation famille-travail-études, et ce, en collaboration avec les syndicats et les associations professionnelles. Il serait intéressant que la Ville mette en place une table de concertation sur la conciliation travail-famille-études. La réflexion pourrait y être engagée et des pistes de solution intéressantes mises de l'avant. Selon nous, la réussite de cet exercice passe par l'intégration de tous les acteurs : syndicats, services de la Ville, arrondissements, groupes communautaires, groupes de femmes et groupes de jeunes.

Apaisement de la circulation

Les rues de Montréal sont envahies chaque jour par des centaines d'automobiles, ce qui pose un danger certain pour la santé des Montréalaises et des Montréalais. Des mesures d'apaisement de la circulation ont fait leur preuve comme stratégie efficace pour réduire les blessures et améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Nous apprécions grandement que cette préoccupation soit spécifiée dans les documents de consultation. Nous sommes d'avis que certains accidents pourraient être évités en réduisant le nombre de véhicules sur le territoire et la vitesse dans les rues. Plusieurs aménagements peu coûteux peuvent être mis en place et ainsi répondre au besoin de sécurité des populations plus vulnérables tels les jeunes enfants et les personnes âgées.

Conclusion

Nous tenons encore une fois à saluer l'initiative de la Ville de Montréal. Nous sommes d'avis qu'un tel plan collectif d'action est nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie de toutes les familles montréalaises. De plus, nous croyons que ce processus de consultation permettra de bonifier le projet qui nous a été soumis afin que Montréal devienne une ville accueillante pour les familles et les enfants.